

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction 15 novembre 2023 à 15h

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
M. DAVID REVERT, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
M. JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
Mme STEPHANIE FRESNAIS, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
M. YANIC RUBICHON, représentant la CCI Pays d'Age
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistait à la réunion :

Mme Salma AMER - Directrice

Excusés : Mme Babilotte, Mme Vazier, M. Deval, Mme Lamy, M. Nantier-Verdier, M. Robert, Mme Bouvier, Mme Dupont.

4 - Provision pour créances douteuses : Délibération n°40/2023

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

La méthode retenue tient compte de l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront appliqués de la manière suivante :

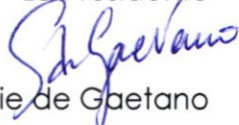
N : 5%
N - 1 : 30%
N - 2 : 50%
N - 3 : 100%

En appliquant cette méthode et en s'appuyant sur le tableau des restes à recouvrer, le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve la provision suivante :

ETAT EN MONTANT DES RAR	EXERCICE		
Budget	2022	2023	Total Résultat
Total Résultat	733,56	20 565,02	21 298,58
Provision pour créances douteuses	220	1028	1248
Taux de dépréciation	30,00 %	5,00 %	

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente

Sylvie de Gaetano